

Pavilly. Les quatre écoles resteront fermées

- 09:00 - 07/05/2020
- Par Le Courrier Cauchois



Les enfants ne vont pas retrouver les salles de classe de l'école André-Mariedès le mardi 12 mai comme prévu

Alors que la municipalité envisageait de rouvrir les écoles de la ville, le protocole sanitaire reçu ce week-end a tout bouleversé.

Tout a basculé en un week-end. Le jeudi 30 avril, une réunion a eu lieu entre la municipalité, les directeurs des quatre écoles de la commune et le personnel communal en vue d'organiser la réouverture des écoles. A l'issue de celle-ci, les différents acteurs ont pris la décision d'ouvrir les classes de grande section de maternelle, de CP et de CM2 dès le mardi 12 mai.

Le protocole sanitaire de l'Etat change la donne

Cependant, le dimanche 3 mai au soir, la municipalité a reçu le protocole sanitaire du ministère de l'Education nationale de 54 pages expliquant les mesures sanitaires à respecter lors de la réouverture des écoles. Un document qui a totalement changé la donne. Le lundi 4 mai, après une visite des établissements réalisés en présence des directeurs, le maire François Tierce a décidé de prendre un arrêté annulant la réouverture des écoles. *"Nous envisagions de rouvrir les écoles mais, après la réception du protocole sanitaire, nous nous sommes rendu compte qu'il était humainement et matériellement impossible de garantir la sécurité des enfants, regrette le premier édile de la ville. Selon les directives, il faudrait tripler notre personnel, organiser quatre services de restauration ou encore que nos salles de classe mesurent 64 m² pour garantir un espace de 4 m² par enfant."*

Suite à cette décision, une lettre a été envoyée à l'ensemble des parents d'élèves afin d'expliquer le cheminement de cette décision. *"Croyez bien que cette décision n'a pas été facile à prendre et nous savons qu'elle met en difficulté un certain nombre de familles, peut-on lire dans cette lettre. Nous considérons cependant que la santé*

est prioritaire sur l'économie. Nous n'avons pas le droit de mettre en danger vos enfants, les enseignants et le personnel communal."